

## **Compte rendu de conseil Municipal du 4 février 2019**

**Présents** : Laurent LAROCHE, Maire, Laurence BARITAUD, Annie BRULON, Florian CHIRON Sandra DUBOS, Paul JEANNEAU, Marie-Jeanne MAILLOCHON, Vincent MANTEAU, Suzanne MARCHAND, Jacques MARTINAUD , Alain NEVIERE, , Sylviane OUVRARD

**Absents excusés** : Stéphane LEONARD (pouvoir à Florian CHIRON), Jean-Marc POUGET. (pouvoir à Laurence BARITAUD).

**Secrétaires de séance** : Alain NEVIERE et Florian CHIRON

Mr le Maire ouvre la séance à 20 heures en évoquant le courrier reçu de la Présidence de la République en réponse aux interrogations qu'il avait transmises concernant la fermeture de la maternité du Blanc. Satisfaction n'est toujours pas donnée à la demande de réception d'une délégation par la Ministre.

Il procède ensuite à la lecture du compte rendu du conseil municipal du 12 novembre 2018. Au sujet du point 1, le nouveau syndicat de bassin de rivières, il fait un point d'information sur ce dossier. Par courrier le Préfet a souhaité ne pas bouleverser les choses à un an des élections municipales. Convoqués pour un Comité syndical le 13 février les délégués n'auront donc pas à se prononcer sur la création d'un nouveau syndicat mais seulement sur les conséquences de l'extension de son périmètre actuel à l'ancien syndicat du bassin de l'Anglin. Ainsi le Président et les 3 vice-Présidents actuels garderont leur mandat. Seront élus en plus deux vice-Présidents. Soucieux de préserver les intérêts du territoire de la MOVA qui n'aura que 5 délégués sur 33 Laurent Laroche se portera candidat. Il indique que c'est le nouveau syndicat qui calculera le montant de la taxe Gemapi prélevée dès fin 2019 sur les feuilles d'impôts locaux.

Après quelques petites précisions et compléments d'informations qui y sont apportés, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **AVANT-PROJET DE REAMENAGEMENT DU PLAN D'EAU :**

Mr le Maire annonce qu'est programmée mardi 12 février une réunion de commission avec le technicien du bureau d'études « profil études » pour qu'il apporte des réponses techniques et financières aux questions posées lors de la réunion d'adjoints du 22 janvier. En s'appuyant sur les éléments fournis par l'entreprise locale « la maison de l'eau » des économies devraient pouvoir être faites de façon à réduire les coûts estimés (dispositif de pompage et filtration, tracé et donc longueur de canalisations, taille du bâtiment technique...) sans pour autant remettre en cause l'efficacité des installations. S'y ajouteraient des économies à réaliser sur le volet paysager en effectuant certains travaux en régie et en limitant les options proposées jugées non prioritaires.

En l'état actuel, avant chiffrage des contre-propositions destinées à réduire l'addition, le total de l'investissement, études, travaux, honoraires et études de sécurité obligatoires avoisine les 300 000 € HT. Le reste à charge pour la commune, une fois déduites les diverses subventions mobilisables, supposera le recours à l'emprunt, heureusement à un taux encore très faible. Pour ne pas hypothéquer d'autres projets et priorités communales à satisfaire il ne devra pas dépasser 150 000 €.

Cela pourra être le cas si on parvient à réduire sensiblement les dépenses et si toutes les aides sollicitées sont accordées. Il s'agit :

du Conseil régional dans le cadre du Contrat de solidarité signé avec le PNR Brenne, 50% pour les études et 25% pour les travaux,

du Conseil départemental, 30% d'au moins 200 000 € de travaux, voire du total,

*du Fonds handicap (cf l'accès prévu pour les PMR) à chiffrer, de la Fédération de natation ???*

*L'objectif poursuivi est toujours d'une ouverture début juillet. Pour s'y conformer, suite à la réunion du 12 février à laquelle participeront l'après-midi l'ARS la police de l'eau et la DDT pour évoquer les autorisations administratives indispensables, et au retour des réponses du bureau d'études la semaine suivante, le Conseil municipal sera convoqué en urgence pour une session consacrée uniquement à un vote sur la suite à donner au projet, la décision ne pouvant être prise ce jour.*

*Alain NEVIÈRE précise qu'il a contacté le Comité départemental de natation. L'inscription de Bélâbre à Nagez grandeur nature est toujours possible, la CDC MOVA s'est d'ailleurs engagée à aider financièrement. Il n'y a pas de souci pour recruter un maître-nageur et lui confier l'apprentissage de la natation en plus des heures de surveillance du bassin. La labellisation handicap de la baignade, la seule du département, serait un vrai plus pour sa fréquentation.*

### **ETUDE DE SOL :**

*Elle est obligatoire pour finaliser le projet compte tenu de l'implantation du bâtiment technique sur un sol alluvionnaire. Coût : 2 750 € HT. (Éventuellement révisable à la baisse en fonction des plans définitifs de la construction).*

*Voté à l'unanimité.*

### **HONORAIRES D'ARCHITECTE :**

*Le recours à un architecte local permet de réduire les frais d'honoraires par rapport à un architecte éloigné proposé par le bureau d'études. Il s'agit de confirmer le choix de l'architecte. S'agissant du devis il devra être revu en excluant le suivi des travaux (prestation confiée à profil études).*

*Unanimité.*

### **RAPPORT D'ACTIVITES CDC MOVA 2017 :**

*Après avoir précisé que ce rapport annuel est toujours établi avec un an de décalage et qu'il concerne donc l'année 2017 Mr le Maire en fait une rapide présentation en insistant plus sur les actions ayant touché la commune : voirie, éclairage public, pompiers, soutien aux associations, écoles et centre de loisirs, zone d'activités, tourisme... Une version numérique du document est disponible à la demande.*

*Unanimité.*

### **AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES :**

*Il est rendu nécessaire par deux demandes reçues en mairie : d'une part celle de Michel JEANNETON qui souhaite construire sur sa propriété un hangar destiné à abriter ses camions comme le demandent ses clients et d'autre part celle d'Agri Concept qui souhaite pouvoir réorganiser son espace de stockage qui déborde sur la voie publique grâce au déplacement du terrain communal dédié au stationnement. Dans le premier cas il s'agit d'étendre le périmètre de la ZA et dans le deuxième de procéder de façon coordonnée au classement et déclassé de voies communales rendant ensuite possible l'intervention de la CDC pour les travaux relevant de ses compétences.*

*Il est urgent de délibérer pour que l'instruction soit mise en œuvre par la DDT avant que ne s'engage le lancement du PLUI par la Communauté de Communes. Celle-ci confiera ce travail*

au SDEI. C'est la loi NOTRe qui a rendu obligatoire cette procédure d'aménagement urbanisme très coûteuse pour les collectivités. La démarche de choix d'un bureau d'études pour commencer la phase de diagnostic va bientôt être lancée. Le travail sera conduit commune par commune pour prendre des orientations en politique d'aménagement et logement. Il conviendra bientôt de désigner 2 délégués du Conseil en plus du maire pour nous représenter.  
Unanimité pour les 2 délibérations.

### **RECRUTEMENT D'UN GARDIEN DE CAMPING :**

Suite à sa candidature spontanée M.Franck MILLET est venu se présenter en octobre dernier devant la commission des adjoints pour échanger sur ses motivations à postuler comme gardien de camping et sur les conditions de travail exigées pour exercer au mieux la fonction compte tenu des besoins identifiés par la commune. Un accord de principe ayant été trouvé il est revenu le 11 janvier pour caler les conditions pratiques de son embauche : CDD de 5 mois de mai à septembre, fiche de poste, rémunération. Compte tenu du salaire versé par son employeur actuel à Bordeaux , qui a accepté de lui octroyer un congé sabbatique. Il a été décidé de compléter sa rémunération par la mise à disposition à titre gracieux d'un logement communal. Il faut noter que M.MILLET a fait preuve de bonne volonté pour accepter le cas échéant d'être disponible en dehors de ses heures si le besoin s'en faisait sentir (arrivée tardive de campeurs ou petits dépannage d'urgence par exemple).

Alain NEVIERE a présenté et commenté la fiche de poste détaillant les missions confiées à M. MILLET : accueil et gestion du camping, entretien du site, animations et accueil et information touristique. En annexe figurent les horaires journaliers selon les périodes (haute et très haute saison) . A l'issue de la période un point sera fait pour déterminer l'évolution des conditions de recrutement et leur financement.

Unanimité.

### **MOTION DE L'AMF :**

L'Association des Maires de France souhaite que les communes soutiennent par délibération la résolution prise lors du dernier Congrès des maires.

Unanimité.

### **PLAN DE FINANCEMENT DES VITRAUX DE L'EGLISE :**

Il y a urgence à le valider car le dossier doit partir pour le 15 février. Une convention entre la commune et la Fondation du Patrimoine couvrira l'ensemble du programme et précisera le financement par tranche de travaux pour un budget global de 16 200 € HT dans lequel la part communale sera de 10% maxi aux côtés de la CDC (10%), du Département (35%), de la Région (20%) le reste étant apporté par la Fondation du Patrimoine et les dons collectés.

La première tranche concernera 4 grandes baies du transept et un vitrail de la Vierge à l'enfant. Les travaux d'une durée de 2 à 3 mois commenceront en septembre. Pour avoir un élu référent entre la Fondation et le maître verrier (qui propose d'organiser une visite de son atelier en Charente) le Conseil désigne Annie BRULON et Paul JEANNEAU.

Unanimité.

### **ORGANISATION DU GRAND DEBAT NATIONAL :**

Mr le Maire propose d'ouvrir gratuitement une salle de réunion, en dehors des horaires réservés aux associations communales, si des citoyens souhaitent échanger dans le cadre du grand débat national. En plus d'initiatives communales (Ciron, Le Blanc, St Hilaire...) ou intercommunales (PNR Brenne) la CDC MOVA a prévu d'organiser dans 4 communes réparties sur son territoire

*(Roussines, Lignac, Chaillac et Bélâbre) une réunion pour chacun des 4 thèmes proposés par le gouvernement. Le maire distribuera la parole mais n'animerait pas tout en veillant à la sérénité des échanges. Toutes les réunions auront lieu de 19 à 21 heures dans la semaine du 11 au 15 février. Celle de Bélâbre, le vendredi 15 à la salle des fêtes concernera « l'organisation de l'Etat et des services publics ».*

*La date limite du retour des contributions est fixée au 15 mars pour le retour des conclusions par l'Etat dans un délai d'un mois maxi.*

### **RYTHMES SCOLAIRES RENTREE 2019 :**

*Il convient de prendre une délibération confirmant la décision communale de conserver la semaine de 4 jours et demi, les financements compensatoires étant garantis jusqu'en 2020. Il ne reste plus que 7 communes concernées sur tout le département. A noter que malgré une inquiétante baisse des effectifs aucune suppression de classe n'est annoncée pour Bélâbre.*

*Unanimité.*

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **Admission en non-valeur :**

*Le dossier en question porte sur la somme de 76,80 €*

*Unanimité.*

#### **SCIC Force Hydro Centre :**

*Un représentant de cette société qui mène gratuitement une étude destinée à déterminer le potentiel de production hydroélectrique de la rivière souhaite rencontrer le Maire puisque la commune est propriétaire de l'écluse de Plumartin.*

*Accepté.*

#### **Nouvelle OPAH en Brenne :**

*L'étude pré-opérationnelle d'une nouvelle OPAH sur le territoire du PNR élargi à toutes les communes de la CDC MOVA est animée par l'association SOLIHA. Les premiers constats relevés ont conduit à rajouter à côté des actions classiques d'une OPAH un objectif de résorption de l'habitat vacant en centre bourg, en particulier dans les communes dites « pôles de vie » car dotées de commerces et services, dont Bélâbre fait partie. Des simulations effectuées sur des immeubles test ont conduit à élaborer, en fonction des aides particulières mobilisables, des plans de financement rendant possibles une accession à la propriété. Le dispositif envisagé prévoit pour boucler les opérations une prise en charge de 10 à 15 000 € que pourraient se partager CDC et Communes.*

*Indisponible ce jour-là Alain NEVIÈRE, qui a suivi les premières réunions, pourra être remplacé par Jacques MARTINAUD le 7 février à 15h30 à la maison du PNR. La commune pourrait participer mais souhaite plus de précisions quant aux conditions de son engagement financier éventuel.*

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

*Paul JEANNEAU indique que Bélâbre, comme toutes les communes du Syndicat des eaux de Fontgombault a reçu le listing des factures impayées afin d'essayer de récupérer les sommes dues. Le total, en baisse représente encore environ 150 000 € pour le Syndicat.*

*Laurent LAROCHE évoque les aléas des projets de vente de 2 grandes maisons du centre bourg :*

*la maison De Bray et la maison Fabre qui ne trouvent pas preneurs. Puis il demande au Conseil de valider son initiative d'avoir exonéré du paiement du forfait de raccordement au réseau d'assainissement (750 €) une famille nombreuse nouvellement installée à Bêlâbre (qui s'est engagée à payer la redevance). Souhaitant que soit rapidement mise en place une règle applicable pour tous le Conseil accepte par 11 voix pour et 3 abstentions.  
MR le Maire informe le Conseil de courriers divers reçus : remerciements de Claude DOUCET pour l'accueil de la remise des prix des villages fleuris et cartes de vœux diverses.*

## **LISTE DES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE**

### **Motion AMF :**

*Mr le Maire expose au Conseil,*

**Vu** que le Congrès de l'association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité qui s'achève, a, une nouvelle fois, démontré la force et l'unité de l'AMF.

**Vu** que les communes de France ont subi, durant cette dernière année, une série de contraintes qui remet en cause la libre administration de nos collectivités locales.

**Vu** qu'au regard du sentiment d'abandon ressenti par certains de nos concitoyens, l'AMF affirme sa mobilisation sur les enjeux propres à la ruralité, notamment sur l'égal accès de tous aux services publics de proximité.

**Vu** qu'il est légitime de s'inquiéter particulièrement des projets en cours ou à venir des réorganisations des services déconcentrés de l'État, qui vont amplifier le recul de la présence des services publics sur les territoires.

**Considérant que** l'AMF demande la mise en œuvre immédiate d'un moratoire sur la fermeture des services publics de l'État.

#### **Considérant que :**

- Les collectivités locales ne portent pas la responsabilité des déficits de l'État ; qu'elles ont toutes des budgets en équilibre et financent près de 70% des investissements publics du pays ;
- Les dotations de l'État sont la légitime contrepartie d'impôts locaux supprimés ou de transferts de charges, opérés par la loi, et qu'elles sont donc un dû et non une faveur ;
- Les communes et intercommunalités ont pris plus que leur part dans le rétablissement des comptes publics, comme le démontre la Cour des Comptes. Leur imposer de nouveaux efforts est contestable, et devrait, en tout cas, être limité à leur part dans la dette publique de la France, soit 4,5% pour le bloc communal ;
- La suppression de la taxe d'habitation – sans révision des valeurs locatives – remet gravement en cause l'autonomie fiscale des communes, fige et amplifie les inégalités entre populations et territoires.

Elle ne permettra plus de maintenir au même niveau les services apportés à la population. En outre, la réforme fiscale devra être discutée avec les trois catégories de collectivités locales et non pas les uns contre les autres ;

- L'encadrement des dépenses de fonctionnement des collectivités locales tel que décidé est intenable et porte gravement atteinte à leur autonomie de gestion ;
- La loi NOTRe doit être corrigée en ce qui concerne son volet intercommunal, les dispositions relatives à l'eau et l'assainissement, et au « Grand Paris » ;
- La modification envisagée de la dotation d'intercommunalité, si elle est nécessaire ne peut cependant continuer à favoriser les certaines métropoles au détriment des autres structures intercommunales ;

- La gouvernance de la nouvelle agence de cohésion des territoires doit confier une place majoritaire aux élus du bloc communal, qui sont les premiers concernés. L'agence doit être dotée de fonds propres pour pouvoir remplir son rôle auprès des collectivités dont les moyens sont aujourd'hui contraints.

- Les moyens dévolus aux agences de l'eau doivent être maintenus. Toute ponction qui détourne les redevances des usagers de leurs objectifs initiaux doit cesser ;
- L'implication des maires dans la mise en œuvre d'une police de sécurité du quotidien, dans une gouvernance locale de sécurité partagée, doit se faire dans la limite des compétences respectives, sans transfert de charges et dans le respect du principe de libre administration qui s'applique également en matière de sécurité ;
- Les propositions de l'AMF pour soutenir la dynamique volontaire de création de communes nouvelles doivent être prises en compte
- Les démarches initiées par nos territoires en faveur de la transition écologique et énergétique, pour faire face aux dérèglements climatiques, doivent être reconnues et accompagnées
- Les moyens dédiés au sport et à la culture pour tous doivent être maintenus dans le cadre d'une gouvernance partagée ;
- Les conditions d'exercice des mandats locaux doivent être améliorées pour permettre l'accès de tous aux fonctions électives, en facilitant la conciliation avec l'activité professionnelle ;
- La parité des fonctions électives doit être recherchée à tous les niveaux, y compris au sein de tous les exécutifs communaux et intercommunaux ;
- La création récente de la coordination des employeurs territoriaux doit être prise en compte et que le statut de la fonction publique soit comme la pierre angulaire de nos administrations territoriales ;
- La place des communes dans les politiques européennes doit être défendue quelle que soit leur taille par la France dans le cadre du nouveau cadre financier pluriannuel de l'Union.

**Considérant que** nous demandons la reconnaissance par le gouvernement de trois principes simples mais fondamentaux :

- 1) Le respect effectif du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales ;
- 2) L'acceptation du principe : « qui décide paie, qui paie décide » ;
- 3) La cessation de tout dénigrement et toute stigmatisation des maires et de l'ensemble des élus locaux.

**Considérant que** L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité a, lors de son dernier congrès, proposé sept sujets qui doivent être au cœur d'une véritable négociation avec le gouvernement :

**1)** L'inscription de la place particulière de la commune et de sa clause générale de compétence dans la Constitution. Il s'agit de donner plus de libertés, de capacités d'initiative et de souplesse aux collectivités, en particulier s'agissant de la répartition des compétences du bloc communal. Rien ne remplacera le cadre de solidarité et de proximité des communes et leurs mairies. Cela doit également permettre de consacrer l'engagement présidentiel de garantir l'autonomie financière et fiscale des communes et de leurs groupements ;

2) La compensation intégrale et dans la durée de la taxe d'habitation sur les résidences principales par un dégrèvement général qui tienne compte de l'évolution annuelle des bases ;

3) L'ajustement de la contribution du bloc communal à la réduction de la dette publique, au prorata de sa part dans l'endettement ;

- 4) L'acceptation d'une révision du plafonnement à 1,2% des dépenses de fonctionnement, alors que ce seuil est rendu obsolète par des prévisions d'inflation largement supérieures ;
- 5) Le retour à une conception non « léonine » et donc véritablement partenariale des contrats établis entre l'État et les collectivités territoriales ;
- 6) Le réexamen de la baisse des moyens dans les domaines essentiels de la vie des territoires que sont notamment le logement social, les contrats aidés et la politique de l'eau ;
- 7) Le rétablissement du caractère optionnel de tout transfert de compétence – et en particulier de la compétence « eau et assainissement » – qui doit s'accompagner, de manière générale, de l'arrêt de tout nouveau transfert obligatoire.

**Ceci étant exposé,**

**Considérant que** le conseil municipal de Bélâbre est appelé à se prononcer comme l'ensemble des communes et intercommunalités de France sur son soutien à cette résolution adoptée lors du congrès de 2018,

Il est proposé au Conseil municipal de Bélâbre de soutenir cette résolution et l'AMF dans ses discussions avec le Gouvernement

Le conseil municipal de Bélâbre, après en avoir délibéré

Soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

### **Etude de Sol**

*Monsieur le Maire informe le conseil de la nécessité d'effectuer une étude de sol au plan d'eau dans le cadre des futurs travaux prévus. Il soumet à l'assistance des devis.*

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de retenir l'offre du Bureau de Géologie ALIOS basé à Chauray 79180 560 route de Paris pour un montant de 2750 € HT soit 3300 € TTC.*

*Mr le Maire est chargé du suivi de ce dossier.*

### **Permis de construire local technique plan d'eau**

*Monsieur le Maire fait part au conseil de la nécessité d'établir un permis de construire pour le local technique prévu au plan d'eau. Après étude des propositions d'honoraires le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir l'offre du bureau d'architecture ADA architecture sis 11 place de la République 36300 LE BLANC pour un montant de 1930 € HT soit 2316 € TTC.*

*Mr le Maire est chargé du suivi de ce dossier.*

### **Rapport d'activités 2017 CDC MOVA**

*Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités 2017 établi par la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire approuve à l'unanimité le rapport d'activités 2017 de la CDC tel que présenté.*

### **Restauration vitraux église**

*Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du conseil de restaurer quelques vitraux à l'Eglise et propose un plan de financement pour les dits travaux :*

*Montant des travaux : 16 188,26 HT*

<i>Subvention Département</i>	<i>5 665.89</i>
<i>Subvention CDC MOVA</i>	<i>1 618.82</i>
<i>Participation commune</i>	<i>1 618.82</i>
<i>Subvention Région</i>	<i>3 237.65</i>
<i>Dons</i>	<i>3 237.67</i>
<i>Souscription</i>	<i>809.41</i>

*Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, donne son accord pour le plan de financement des travaux de restauration de vitraux à l'Eglise tel que présenté ci-dessus. Monsieur le maire est chargé du suivi de ce dossier.*

***Agenda :***

- 5 février : réunion broyage des végétaux CPIE + SYMCTOM à La Châtre l'Anglin*
- 6 février commission des finances*
- 6 février Comité syndical du Syndicat départemental d'assainissement autonome*
- 7 février forum sur l'attractivité du département*
- 12 février réunion plan d'eau*
- 13 février comité syndical bassin de rivière*
- 15 février grand débat national à Bélâbre*
- 19 février (?) réunion de Conseil pour le plan d'eau*
- 8 mars comité syndical PNR*
- 25 mars ou 1<sup>er</sup> avril Conseil municipal : budget.*

*La séance est levée à 23h30.*